

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[1999-09-56Item](#)[Marie Moret à Antoine Piponnier, 12 février 1896](#)

Marie Moret à Antoine Piponnier, 12 février 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation4 p. (469r, 470v, 471r, 472r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamillistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Piponnier, 12 février 1896, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 01/12/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47277>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[12 février 1896](#)

Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire[Piponnier, Antoine \(1844-1902\)](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne) - Famillistère

Description

RésuméSur les recherches historiques de Marie Moret. Marie Moret dépouille un registre du conseil général des unions du Famillistère dans lequel est mentionné un règlement spécial du conseil général des unions, différent du projet de règlement

qu'elle a publié dans *Le Devoir* de 1893 (t. 17, p. 452). Marie Moret demande à Piponnier de solliciter monsieur Alizart pour savoir s'il ne détiendrait pas ce règlement ou d'autres documents se rattachant à la question des unions. À l'occasion de la dernière assemblée générale de l'Association, Alizart avait indiqué à Marie Moret qu'il avait une copie d'un règlement des employés, évoqué par Godin dans une conférence publiée dans *Le Devoir*. Marie Moret demande à Piponnier comment elle pourrait remercier monsieur Alizart et s'il peut lui préciser la date de délivrance des premiers titres de participation délivrés en 1877-1879. Elle lui annonce l'envoi de *L'Almanach de la coopération française*. Le post-scriptum de la lettre est rédigé après la réception de la lettre de Piponnier du 11 février 1896 : questionne Piponnier sur la forme de l'« échange d'engagements », dont Godin parle à propos de la délivrance des titres de participation aux bénéfices (*Le Devoir*, 26 mai 1878, t. I, p. 180).

Support

- Le nom du correspondant, Piponnier, est manuscrit au stylobille sur la copie de la lettre, à la suite de l'appel de la lettre « Cher Monsieur ».
- Un signet portant le nom de Piponnier manuscrit au stylo-bille est placé entre les folios 468 et 469 du registre de la correspondance ; le signet est rédigé au dos d'un morceau de papier imprimé au nom de Paul Decourcelle, docteur en médecine, conseiller municipal de Guise et candidat de la Fédération de la gauche démocrate et socialiste [vers 1968].

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Archives](#), [Famillistère](#), [Travail](#)

Personnes citées

- [Alizart, Jules \(1845-1910\)](#)
- [Dequenne, François \(1833-1915\)](#)

Œuvres citées

- « La fête du Travail. Famillistère de Guise. Discours de M. Godin à ses employés et ouvriers », *Le Devoir*, t. 1, n°12, 1878, p. 177-181 [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.1/178/100/434/0/0>, consulté le 10 mai 2023]
- [Almanach de la coopération française : publié par le Comité central de l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation, Paris, 1893-1913.](#)
- Moret (Marie), « Documents pour une biographie complète de J.-B.-André Godin (Suite). Réunion du 12 juillet 1877 », *Le Devoir*, t. 17, 1893, p. 452-460. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.17/453/100/770/0/0>, consulté le 31 juillet 2021]

Événements cités [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(6 octobre 1895, Guise\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 06/12/2023

Nîmes 12 février 1896

Cher Monsieur. ^{Chapuis}

Je vous confirme ma lettre du 8. Mon travail me porte tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Vous le saisissez si j'ajoute que je dépouille en ce moment un vieux registre du Conseil général des Unions du Familistère, où toutes sortes de questions se présentent inopinément.

Ainsi, à propos de minutes sur lesquelles du reste je ne m'arrête pas : entrées en séance après l'appel, etc. — je vois

invoker un Règlement spécial du Conseil général des Unions, dont je n'ai nulle autre trace. Car c'est toute autre chose — je le vois par le chiffre des articles visés — que le Projet de Règlement des Groupes et Unions reproduit dans le "Devoir" 1893 tome 17, page 457.

— N'ayant pu jusqu'ici invoquer ce Règlement que pour des choses de rien, il m'est facile de le passer sous silence — ou de le viser en disant, comme j'ai dû faire pour d'autres documents, qu'il n'est pas venu jusqu'à nous — néanmoins

Nîmes 12 février 1896

Cher Monsieur. *Chapuis*

Je vous confirme ma lettre du 8. Mon travail me porte tantôt sur un point, tantôt sur un autre. Vous le saurez si j'ajoute que je dépouille en ce moment un vieux registre du Conseil général des Unions du Familistère, où toutes sortes de questions se présentent inopinément.

Ainsi, à propos de minutes sur lesquelles on s'est en séance
je vois

invoker un Règlement spécial du Conseil général des Unions, dont je n'ai nulle autre trace.

Car c'est toute autre chose — je le vois par le chiffre des articles visés — que le Projet de Règlement des Groupes et Unions reproduit dans le "Dernier" 1893 tome 17, page 459.

— N'ayant pu jusqu'ici invoquer ce Règlement que pour des choses de rien, il m'est facile de le passer sous silence — ou de le viser en disant, comme j'ai dû faire pour d'autres documents, qu'il n'est pas venu jusqu'à nous — néanmoins

J'espère de relever et d'inscrire
dans les collections du Dénier
tout ce qui peut porter
enseignement en matière
d'organisation et de représen-
tation du travail. L'idée
m'est venue de vous prier
de demander pour moi à
M. Calixte s'il n'aurait
pas une copie de ce régle-
ment, peut être même
d'autres documents se
rattachant aux questions
qui m'occupent. Au cours
de notre dernière assemblée
générale, M. Calixte m'a
dit avoir une copie du
"Règlement des employés"
dont il a été parlé dans une

conférence de M. Godin
répondite au "Dénier". C'est
ce fait qui me fait vous
prier de demander à M.
Calixte ce que je n'ose de-
mander ; car j'ai pu recon-
naître qu'il saurait la
portée de fond de ce genre
de questions.

S'il avait des documents
à me communiquer, je lui
serais moment obligée, et je
serais heureuse en retour
de pouvoir lui être agréable
en quelque chose.

Cher Monsieur, vous
auriez - s'il y avait lieu -
la gracieuseté de m'indiquer
en quoi, n'est-ce pas ?
après que je m'acquiesce
envers lui.

Une chose que
j'aurais bien
pu ajouter à
ma précédente
lettre, c'est été de vous
prier de me donner
aussi la date de la
délivrance des titres
sur papier timbré
specimen n° 2 (1677-79)
les premiers distribués.

— Je vous remercie vive-
ment à l'avance et toujours,
cher Monsieur, pour le
précieux concours que
vous me donnez dans

l'historique de ce pays
si plein d'enseignements
au point de vue de l'évolution
du travail.

— J'ai eu le plaisir de vous
adresser hier, l'almanach
de la coopération dont
parlait ma modeste lettre.

— Tout bien ici. Qu'il en soit
de même pour vous tous
au Familistère.

Après je vous prie,
cher Monsieur, pour vous
et les vôtres, les affectueux
sentiments de toute la
famille.

Cordialement votre

M. Godin

P.S. Le courrier me donne votre lettre du 11. Merci de tout cœur pour toutes vos bonnes paroles. Je suis obligée de vous remercier encore des mêmes titres, pardonnez-moi je vous en prie.

Dans le "Devoir" du 26 mai 1878, tome 1^{er} de la collection, page 180, M. Godin lui-même dit : "Sans peu vous seront remis les titres (ceux sur papier timbré 1877-78) ... Un échange d'engagements s'effectuera..."

Puisqu'il n'y a pas deux signatures sur le titre même, sous quelle forme donc se faisait l'échange d'engagements ? Le titulaire formait-

il donc une pièce quelconque, reconnaissance ou je ne sais quoi en échange du titre ? L'expression échange d'engagements revient à plus d'une reprise dans les documents que j'ai de M. Godin lui-même.

M. Dequenre, M. Caligaut ont reçu de ces titres... ils doivent savoir. Vous m'obligerez beaucoup en éclairant ce point pour moi.

Encore et toujours,
Merci

Ca vous
M. G.